

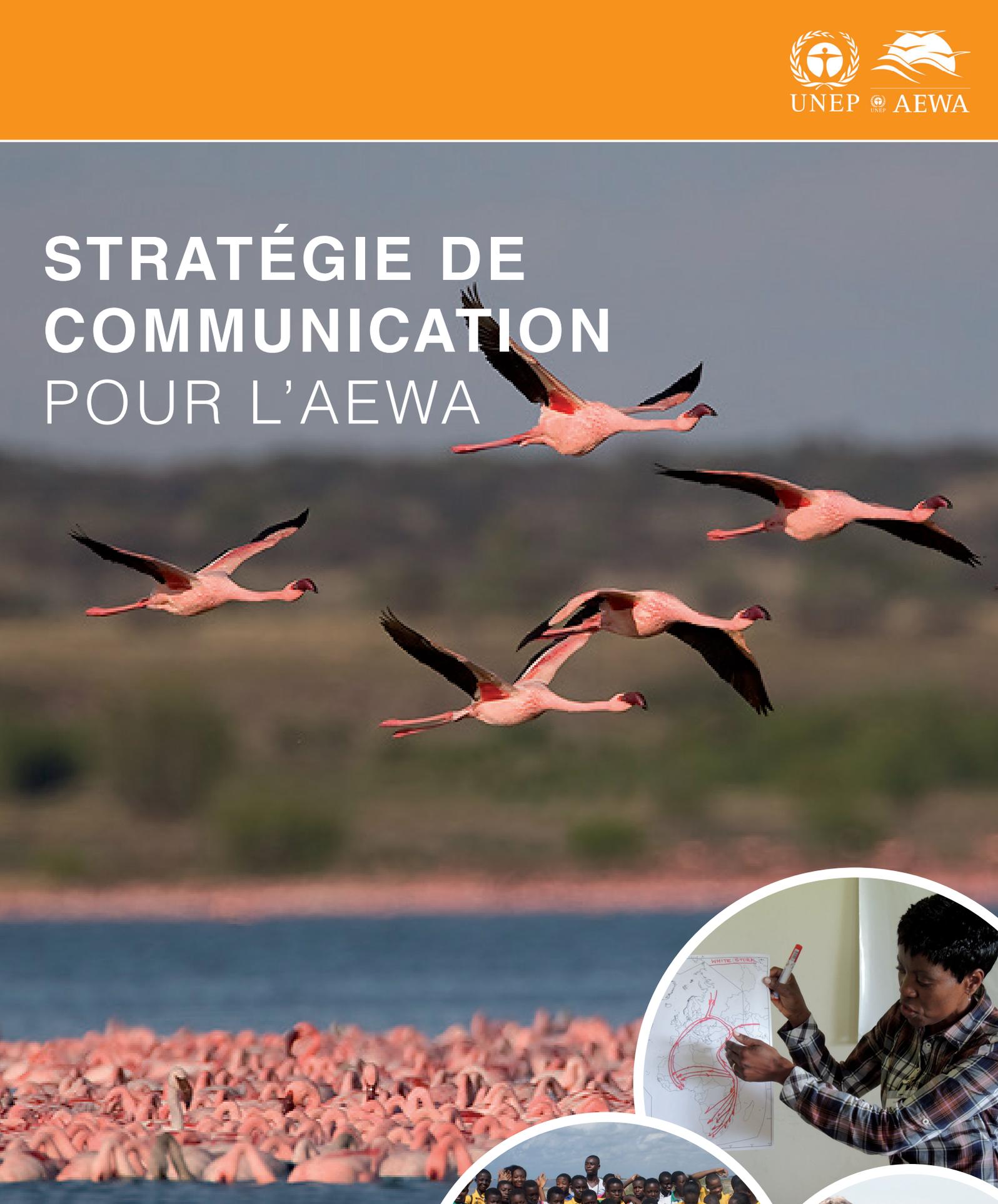


15^{ème} RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE
9–11 avril 2019, Bonn, Allemagne

STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'AEWA

(adopté par MOP6)

STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR L'AEWA



Stratégie de communication
pour L'Accord sur les oiseaux
d'eau migrateurs
d'Afrique-Eurasie (AEWA)

Stratégie de communication pour l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

La présente Stratégie de communication expose la future approche de l'AEWA en matière de communication stratégique fondée sur des messages clés pour décrire son travail et son créneau, et la façon dont ceux-ci s'inscrivent dans le contexte plus large de la conservation de la biodiversité et du développement durable au niveau mondial. Elle définit également les objectifs, les approches et les principes qui s'alignent sur ceux de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), convention mère de l'AEWA.

La Stratégie de communication se propose de servir de document d'orientation à tous les principaux acteurs de la communication de l'AEWA ou « parties prenantes », notamment le Secrétariat PNUE/AEWA et la Famille CMS, les pays membres ou Parties, leurs représentants nationaux, ainsi que les partenaires y compris les observateurs ou représentants des différents secteurs concernés par la conservation et la gestion des oiseaux d'eau.

La stratégie a pour objectif d'ensemble de guider le travail de communication de tous les acteurs importants, afin de soutenir la mise en œuvre de l'Accord ainsi que d'intensifier la reconnaissance de l'AEWA en tant qu'autorité internationale en matière de conservation des oiseaux d'eau migrateurs tout le long de la voie de migration Afrique-Eurasie.

Table des matières

Avant-propos.....	5
1. Qu'est-ce que l'AEWA?.....	5
2. La communication comme soutien des objectifs de l'AEWA.....	6
3. Vision et mission de l'AEWA – son importance pour le développement durable et la biodiversité.....	7
4. Définition du créneau de l'AEWA	8
5. Protagonistes clés (communauté d'acteurs).....	9
6. Approche stratégique de la communication	10
7. Principes de communication.....	10
8. Outils et filières.....	11
9. Planification de la communication	11
Liste des acronymes	13
Annexe	14

Avant-propos

La migration annuelle des grues, des cigognes et des oies est une source d'inspiration pour les peuples du monde entier. La vue des oiseaux apparaissant soudain et leurs cris nous émeuvent et leurs voyages au-delà des frontières, souvent intercontinentaux, nous fascinent et nous impressionnent.

Les oiseaux d'eau migrateurs, sous leurs innombrables formes, constituent une part importante de la biodiversité mondiale. Ils ont une valeur environnementale et écologique considérable et ils offrent des avantages économiques, sociaux, culturels et récréatifs à des millions de personnes vivant le long de leurs itinéraires de voyages, appelés « voies de migration ».

Les oiseaux d'eau migrateurs représentent une ressource précieuse pour de nombreux d'entre nous, nous offrant des services culturels variés (ornithologie, chasse, etc.) et des approvisionnements divers (viande, plumes, œufs, etc.). Élément important de la biodiversité, les oiseaux d'eau migrateurs jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes de zones humides et les écosystèmes aquatiques qu'ils traversent – en tant que prédateurs, en s'attaquant aux ravageurs, en dispersant les semences, en laissant des fertilisants et en recyclant les nutriments. Ils offrent des services de soutien, d'habitat et de régulation et servent d'indicateurs biologiques sur la santé des milieux naturels dont nous dépendons.

C'est précisément la reconnaissance de cette valeur universelle grandissante des oiseaux d'eau migrateurs et le désir des pays d'œuvrer ensemble à leur conservation, collectivement et pour les générations futures, qui ont conduit à la création de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA).

1. Qu'est-ce que l'AEWA?

La conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats tout le long de la voie de migration Afrique-Eurasie.

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) a été créé en 1995 pour protéger des centaines d'espèces différentes d'oiseaux d'eau migrateurs en trouvant des moyens de prendre en main les menaces auxquelles elles sont confrontées. La migration expose les oiseaux d'eau à de nombreux dangers le long de leur aire de migration, les rendant tout particulièrement vulnérables ou contribuant à leur extinction. Ils dépendent également fortement d'un réseau intact de sites essentiels, consistant en un large éventail d'habitats différents nécessaires à leur survie.

Traité intergouvernemental spécialisé, l'AEWA est un instrument que des pays ont mis en place pour essayer d'œuvrer de manière efficace à la conservation et à la gestion des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats tout au long de la voie de migration Afrique-Eurasie, qui représente l'aire géographique du système de migration de cette région.

Depuis sa création, il y a vingt ans, l'AEWA a grandi, devenant une autorité internationale de premier plan en matière de conservation des oiseaux d'eau migrateurs le long de la voie de migration Afrique-Eurasie, et il est considéré comme l'un des instruments de conservation les plus efficaces du monde à l'échelle de la voie de migration. La zone de l'accord s'étend sur plus des trois-cinquièmes des pays du monde (appelés les « États de l'aire de répartition »). Ces pays qui

partagent l'aire de répartition des oiseaux d'eau migrateurs protégés dans le cadre de l'AEWA, sont devenus dans une large majorité « Parties » contractantes à l'Accord.ⁱ Il s'agit également du plus grand accord régional conclu en vertu de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et l'un des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) administrés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

2. La communication comme soutien des objectifs de l'AEWA

Les efforts de communication soutiennent plusieurs objectifs de l'AEWA – tels que le soutien de la mise en œuvre du traité, l'intensification de la sensibilisation du public aux problèmes de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et le renforcement de la réputation de l'AEWA au sein des décideurs en tant qu'autorité de premier plan, neutre et crédible des Nations Unies pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie. Les efforts de communication stratégique de l'AEWA se concentreront donc sur une collaboration étroite avec des acteurs clés sur des sujets prioritaires afin de :

- **Souligner les résultats et l'efficacité de l'AEWA** – en tant qu'autorité internationale de premier plan en matière de conservation des oiseaux d'eau migrateurs le long de la voie de migration Afrique-Eurasie – en faisant part constamment de la vision, de la mission et du créneau de l'AEWA et en mettant en avant les efforts de conservation réussis visant à mettre en œuvre l'Accord ;
- **Transmettre les raisons pour lesquelles les oiseaux d'eau sont importants** – notamment les différentes valeurs liées aux oiseaux d'eau migrateurs, leur importance pour la diversité biologique, leur rôle dans les services écosystémiques et leur utilité dans le développement durable – afin de susciter l'intérêt pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et d'attirer l'attention sur elle, et d'augmenter le niveau de priorité accordé à la conservation des oiseaux d'eau dans l'agenda politique (à la fois au plan national et international) ;
- **Faire la démonstration de la façon dont fonctionne la conservation au niveau de la voie de migration et de l'efficacité de l'AEWA, en tant qu'instrument de conservation des oiseaux d'eau migrateurs le long de la voie de migration Afrique-Eurasie** – en intensifiant la sensibilité aux exemples réussis de coopération et d'actions de conservation internationales, au niveau de la voie de migration, qui sont réalisés dans le cadre de l'AEWA, allant des décisions collectives prises par les pays et leurs actions pour les mettre en œuvre, jusqu'à l'adoption de lignes directrices, au renforcement des capacités en cours dans le cadre de l'Initiative africaine de l'AEWA, sans oublier la création et la mise en œuvre réussie de plans d'action et de gestion pour plusieurs espèces de l'AEWA ;
- **Attirer l'attention sur les menaces pesant sur les oiseaux d'eau** – tels que les abattages illégaux, la chasse ou les prélèvements non durables, l'empoisonnement, les pertes d'habitats dues à la pollution ou aux obstacles et le changement climatique – en exposant les mesures qui peuvent être prises pour s'attaquer aux menaces et assurer que toute utilisation est durable, afin d'aider à modifier les comportements et les tendances qui contribuent à mettre en péril les oiseaux d'eau migrateurs.

Avec le temps, les efforts de communication stratégiques – soulignant les réalisations accomplies, l'importance de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats, et les façons de prendre en main les menaces qui se présentent – devraient aussi aider l'AEWA à réaliser ses objectifs généraux, à savoir :

- **Obtenir l'adhésion de nouvelles Parties et renforcer les engagements pris par les Parties existantes et les donateurs ;**

- **Enrôler des partenaires et mobiliser des ressources en faveur de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs ;**
- **Éviter l'extinction et la poursuite du déclin des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats é long de la voie de migration Afrique-Eurasie.**

3. Vision et mission de l'AEWA – son importance pour le développement durable et la biodiversité

La conservation à l'échelle de la voie de migration des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats a un impact sur un certain nombre de domaines politiques internationaux, en particulier ceux concernant le développement durable et la biodiversité. Pour qu'un développement soit durable, il faut qu'il prenne en compte les besoins des personnes ainsi que ceux des milieux naturels dans lesquels elles vivent - dont font partie intégrante les animaux sauvages, y compris les oiseaux d'eau migrateurs. Conjointement avec la Famille CMS et les autres AME liés à la biodiversité, l'AEWA contribue aux Objectifs de développement durable (ODD) en aidant à équilibrer la conservation et l'utilisation durable des oiseaux d'eau migrateurs - ainsi que la protection de leurs habitats le long de la voie de migration, en reconnaissant les différentes valeurs liées aux oiseaux d'eau et aux moyens de subsistance qu'ils soutiennent.

L'AEWA aide à restreindre les pertes de biodiversité en encourageant la conservation des oiseaux d'eau et la large reconnaissance des services écosystémiques fournis par ces derniers. Reconnaisant ce fait, les Parties à l'AEWA se sont engagées à réaliser un certain nombre d'objectifs en faveur de la conservation de la biodiversité – avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de nombreux autres partenaires – en tant qu'élément de leurs plans stratégiques, dont un nombre croissant s'appuie sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.ⁱⁱ

Le travail de communication de l'AEWA et de la Famille CMS est essentiel pour réaliser l'Objectif d'Aichi relatif à la sensibilisation du public aux valeurs de la diversité biologique (Objectif 1) – dans le cadre duquel les animaux sauvages migrateurs, en particulier les oiseaux migrateurs jouent un rôle clé de communication du fait qu'ils sont l'une des formes les plus généralement reconnaissables de la diversité biologique sur terre. Pour réaliser ce premier objectif de biodiversité et le but essentiel des plans stratégiques de stimuler la sensibilisation du public, qui fait également référence au soutien et à l'engagement positifs aux niveaux politiques, la vision de communication partagée de l'AEWA est :

Vivre en harmonie avec la nature – là où les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats (avec toute la diversité biologique) sont appréciés, conservés, restaurés et utilisés judicieusement, contribuant ainsi à la durabilité mondiale.

L'AEWA et la Famille CMS jouent un rôle crucial dans la prévention de l'extinction des animaux migrateurs que l'on sait menacés (dans le cas de l'AEWA les oiseaux d'eau migrateurs) et l'amélioration de l'état de conservation de ceux qui tombent le plus en déclin (Objectif 12 d'Aichi pour la biodiversité), ainsi que dans la conservation des habitats à travers lesquels les animaux sauvages migrent (Objectif 11). À des fins de communication, la mission partagée de l'AEWA est :

Éviter l'extinction et l'intensification de la vulnérabilité des oiseaux d'eau migrateurs, et assurer l'intégrité écologique, la connectivité et la résilience de leurs systèmes de migration le long de la voie de migration Afrique-Eurasie.

4. Définition du créneau de l'AEWA

En définissant et en soulignant le créneau de l'AEWA et en établissant sa réputation en tant qu'**autorité internationale de premier plan en matière de la conservation des oiseaux d'eau le long de la voie de migration Afrique-Eurasie**, on attirera l'attention sur les réalisations de l'AEWA et de son potentiel pour la protection des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats.

Accord spécialisé relevant de la CMS, juridiquement contraignant : tandis que la CMS a une portée mondiale couvrant les espèces aviaires, terrestres et aquatiques d'animaux migrateurs, l'AEWA a une portée plus définie et se spécialise dans la conservation de toutes les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs, des espèces les plus menacées jusqu'aux espèces les plus communes faisant l'objet de prélèvements. L'AEWA est dédié en particulier à la conservation de toutes les catégories d'oiseaux d'eau qui migrent le long de la voie de migration Afrique-Eurasie. Tout comme la Convention, l'AEWA qui est un AME conforme au droit des traités environnementaux, est juridiquement contraignant.

Traité des Nations Unies pour les oiseaux d'eau migrateurs : l'AEWA est la seule organisation de traité intergouvernemental ou AME établi dans le cadre du système des Nations Unies (en tant qu'élément du PNUE et de la Famille CMS) dédiée exclusivement à la conservation au plan international et à l'échelle de la voie de migration des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats naturels. L'Accord contribue à renforcer la pertinence politique de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des habitats, à la fois aux plans national et international, et même au-delà de la zone de l'Accord. Il s'agit d'un instrument innovant et efficace pour la protection des oiseaux d'eau migrateurs qui vient compléter d'autres conventions et accords mondiaux, en particulier ceux qui s'appliquent à des questions liées à la biodiversité et à la conservation des habitats, notamment la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar.

Relier les continents et les pays – « Concrétiser la conservation au niveau de la voie de migration » : une particularité manifeste de l'AEWA est son aptitude à inciter les pays et la plus large communauté internationale spécialiste de la conservation à travailler ensemble efficacement à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs le long de la voie de migration Afrique-Eurasie. La coopération est fondée sur la reconnaissance par les Parties à l'AEWA du fait que l'investissement d'un pays en particulier ne suffit souvent pas à assurer la survie future de ces voyageurs et que la coopération internationale est essentielle pour prendre en main les nombreuses menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux d'eau migrateurs le long de leurs itinéraires de migration, qui couvrent fréquemment de nombreux pays et continents. Les menaces qu'ils rencontrent au cours de leurs migrations récurrentes sont souvent identiques aux pressions et dangers mondiaux qui touchent un large éventail d'espèces ainsi que de personnes. Une protection internationale efficace implique la conservation des zones humides et autres habitats et écosystèmes dont dépendent les oiseaux d'eau le long de leurs voies de migration habituelles.

Équilibrer la conservation et la consommation/utilisation durable des oiseaux d'eau : les Parties à l'AEWA reconnaissent que les oiseaux d'eau migrateurs sont précieux – pour les hommes et pour

la planète – pour des raisons différentes. Par exemple, les oiseaux d'eau sont source de nourriture et de revenus et nous fournissent de nombreux services, y compris un enrichissement culturel, récréatif ou scientifique. Ils sont également une ressource partagée et des indicateurs de la diversité biologique et génétique de notre planète, offrant des services écologiques dans les habitats de zones humides et les écosystèmes côtiers le long de leurs voies de migration. En respectant ces différentes valeurs, l'Accord aide à trouver des solutions mutuellement bénéfiques pour maintenir des populations saines d'oiseaux d'eau migrateurs en danger, tout en assurant que toute utilisation est durable et ne met pas en péril leur survie à long terme.

5. Protagonistes clés (communauté d'acteurs)

En tant que traité intergouvernemental mis en place pour favoriser la coopération internationale au sein des pays et des autres groupes d'intérêt, l'AEWA rassemble une communauté d'acteurs qui se consacrent tous à la conservation et à la gestion des oiseaux d'eau migrateurs dans toute la zone de l'Accord. Ces acteurs incluent un certain nombre de protagonistes clés qui sont souvent impliqués en tant que partenaires stratégiques dans la communication, mais qui peuvent être également un public cible pour des activités de communication.

Protagonistes clés :

Les principaux acteurs de la communication sont :

- **Les pays** (en particulier les Parties)
- **Le Secrétariat**
- **Les organes de l'AEWA** : le Comité technique, le Comité permanent et la Réunion des Parties
- **Le PNUE, la CMS et les autres agences et Conventions afférentes des Nations Unies**
- **Les organisations non gouvernementales (ONG)** et autres partenaires
- **Les donateurs** (gouvernement et secteur privé)

Les Parties à l'AEWA sont représentées dans les ministères concernés de leur pays par des points focaux nationaux qui ont été nommés, mais des acteurs nationaux importants en matière de communication sont également les points focaux CESP ainsi que d'autres ministères et organisations conservacionnistes des pays. En qualité d'acteur dans la communication, le Secrétariat exerce un rôle essentiel de facilitation en rassemblant les différents protagonistes et en fournissant des instruments et une orientation internationale indispensables pour soutenir les efforts de communication d'ensemble. En outre, les donateurs (gouvernements, secteurs privés et autres), le PNUE et les autres agences de l'ONU, les ONG internationales et nationales ainsi que les conventions afférentes jouent un rôle clé.

Il est important de noter, que tous les acteurs principaux mentionnés ci-dessus peuvent agir en qualité d'exécutants des activités de communication et jouer le rôle de partenaire stratégiques, de défenseur d'une cause ou même d'intermédiaire, tout en pouvant être, selon le contexte, les groupes cibles des efforts de communication.

Groupes cibles :

Les groupes cibles les plus courants de l'AEWA incluent les gouvernements en particulier **les décideurs des Parties, tout comme ceux des États de l'aire de répartition n'étant pas Parties contractantes**. En plus, la presse et les médias constituent un instrument important pour atteindre une plus large audience et le « grand public » lors de l'accomplissement des missions de l'AEWA.

Toutefois, les **publics cibles doivent être restreints et définis en fonction du sujet, du contexte et de la campagne spécifique de communication planifiée** – pour inclure, par exemple, les enfants et les jeunes, les populations habitant dans les zones humides ou aux alentours, les consommateurs d'oiseaux d'eau tels que la communauté des chasseurs, le tourisme ou le secteur de l'énergie ou encore les promoteurs immobiliers – en tenant toujours compte du contexte et des buts des efforts de communication.

6. Approche stratégique de la communication

L'AEWA travaillera en collaboration étroite avec la CMS et les acteurs principaux concernés pour orienter le travail de communication future vers une approche plus stratégique de la communication par les moyens suivants :

- **Se profiler comme part intégrante de la Famille CMS (et du PNUE), régi par un mandat** – afin d'améliorer les efforts de communication de l'AEWA, ceux-ci seront alignés sur la marque d'ensemble de la Convention et de la Famille CMS, en tant que part du PNUE, pour construire et renforcer encore davantage une identité commune autour d'espèces, de thèmes et de sujets prioritaires. Ces priorités devront être guidées par le mandat général défini par les textes de la Convention et de l'Accord, ainsi que par les décisions et les résolutions adoptés par les Parties.
- **Développer une culture de la communication** à différents niveaux organisationnels – au sein de l'AEWA et dans l'ensemble de la Famille CMS – s'articulant autour d'objectifs communs. Cette culture est soutenue par des activités de planification et de coordination afin d'améliorer les processus de communication, en créant une dynamique par l'entremise de partenariats et de la sensibilisation, et en évaluant l'impact et l'efficacité des efforts de communication déployés.

Conformément à la stratégie de communication mondiale de la CMS, il faudra mettre l'accent sur :

- **Une approche de campagne thématique** – afin de faciliter la planification et les campagnes de communication selon les sujets, les problèmes et les espèces reconnus prioritaires en collaboration avec la Famille de la Convention, et en accord avec les efforts généraux de promotion de la marque de la Famille CMS ;
- **Partenariats stratégiques** – en travaillant en collaboration avec les acteurs clés afin de prendre en main plus stratégiquement les objectifs communs, tout en reliant ces efforts conjoints avec l'AEWA et la Famille CMS. Ceci peut impliquer d'identifier les personnes influentes concernées (défenseurs de la conservation, ambassadeurs, porte-paroles) ;
- **Choix du moment et événements spéciaux** – des efforts planifiés pour intensifier les processus de l'AEWA et de la Famille CMS lors des moments où l'attention mondiale et médiatique est la plus importante - en particulier autour des conférences (COP) et réunions (MOP) principales et autres événements, en tenant compte des manifestations d'autres organisations clés pour profiter de l'attention renforcée des médias et faciliter la mise en place de partenariats.

7. Principes de communication

Le travail de communication de l'AEWA est guidée par les mêmes principes de communication que ceux décrits en détail dans la Stratégie de communication mondiale de la CMS, à savoir :ⁱⁱⁱ

- **La neutralité** (en tant que traité international)
- **La base scientifique** - Rapports de situation
- **Les animaux migrateurs / Accent mis sur des espèces emblématiques**

- **La primauté du contenu** (art du récit, messages et informations ciblés, images et visuels)
- **La présentation en fonction des publics** (différences culturelles, géographiques, socioéconomiques, générationnelles, etc.)
- **Les langues** (anglais et français autant que possible et autres langues le cas échéant)
- **L'évaluation et le suivi**

8. Outils et filières

Les principaux outils et filières de communication de l'AEWA sont identiques à ceux utilisés par la CMS et sont décrits en détail dans la Stratégie de communication mondiale de la CMS, comprenant :

- **Le site Web au centre**
- **Les réalisations clés** (rapports sur l'état de conservation, résolutions et orientations)
- **La presse et les médias**
- **L'audiovisuel et le numérique**
- **Les médias sociaux**
- **Les événements spéciaux et les campagnes** (Journée mondiale des oiseaux migrateurs et autres célébration et campagnes afférentes des Nations Unies)
- **La communication, l'éducation et la sensibilisation du public** (CESP)
- **La stratégie de levée de fonds** (pour financer les efforts de communication nationaux et internationaux)

9. Planification de la communication

En accord avec l'approche de la stratégie de communication, les principes et les outils de communication stratégiques décrits dans le présent document et dans la Stratégie de communication mondiale de la CMS, il conviendra de développer des plans de communication ciblés, s'articulant de préférence autour de questions et de sujets spécifiques.

Tandis que les acteurs de la communication de l'AEWA devraient être prêts à communiquer et à réagir de façon rapide et efficace face aux questions émergentes telles que l'influenza aviaire, les marées noires et autres catastrophes touchant les oiseaux d'eau migrateurs (communication de crise), l'accent général devrait être placé sur une planification prévoyante et un meilleur ciblage des efforts de communication. Ceci inclut la participation des acteurs clés et des partenaires de la communication à la fois à l'élaboration et à la mise en œuvre des futurs plans de communication.

Des plans ciblés de communication devront être préparés par tous les acteurs clés et devront être régulièrement actualisés et partagés avec le Secrétariat. Selon la capacité disponible, le Secrétariat devra aussi jouer un rôle actif dans la facilitation et le soutien du processus d'élaboration de ces plans pour des campagnes thématiques dans le futur.

En principe, tous les plans de communication future de l'AEWA devront :

- être guidés par la présente Stratégie de communication ;
- couvrir une période de un à trois ans pour compléter le processus de l'Accord ;
- se limiter à un petit nombre de problèmes ou de sujets prioritaires (tout particulièrement ceux qui touchent plusieurs espèces ou couvrent plusieurs domaines) ;
- spécifier les résultats prévus ainsi que les produits, outils et actions nécessaires ;

STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'AEWA

- spécifier les coûts estimés pour toute la durée de vie du plan (y compris la planification, l'évaluation et le suivi des efforts de communication) ;
- décrire les ressources disponibles, et s'il y a lieu les besoins en ressources complétées par une stratégie ciblée de levée de fonds ;
- être en partenariats, spécifiant les partenaires, responsabilités et rôles principaux.

Liste des acronymes

AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eaux migrateurs d'Afrique-Eurasie
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
CDB	Convention sur la diversité biologique
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
MOP	Réunion des Parties
NFP	Point focal national
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementale
Parties	Pays membres de la Convention et de la Famille
PC	Partie contractante
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Ramsar	Convention sur les zones humides d'importance internationale, en particulier en tant qu'habitat des oiseaux d'eau
SMPS	Plan stratégique pour les espèces migratrices
STC	Comité permanent
TC	Comité technique
UN	Nations unies

Annexe

Version complète de la section **Principes de communication** et **Outils et filières** de la Stratégie de communication mondiale de la CMS. (à ajouter une fois disponible)

ⁱ En août 2015, l'AEWA couvre 119 États de l'aire de répartition (sur 193 pays, soit 62 % des pays du monde), dont 75 États sont devenus membres ou parties contractantes (63 %).

ⁱⁱ En comparaison avec le « Plan stratégique 2015-2023 pour les espèces migratrices » (SPMS) de la Convention sur les espèces migratrices (PNUE/CMS) et le Plan stratégique 2009 – 2017 de l'AEWA. Les membres de la CDB ont reconnu la CMS comme étant le partenaire de premier plan dans la conservation et l'utilisation durable des espèces d'animaux sauvages dans toute leur aire de migration (Décision X/20 COP de la CDB).

ⁱⁱⁱ La description complète des « Principes de communication » et « Outils et filières » de la Stratégie de communication mondiale de la CMS seront joints en annexe au présent document dès qu'ils auront été finalisés par le Secrétariat PNUE/CMS.